RÉPUBLIQUE FRANCAISE
FINISTÈRE

2026/08/01

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 029-212901029-20260917-LOL_17092026_A-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDELEAU

Séance du 17 septembre 2026

NOMBRES DE MEMBRES			
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14	14

Date de la convocation
Le 27 août 2026
Date d'affichage

L'an deux mil vingt-six,
et le dix-sept du mois de septembre,
à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yvon COQUIL, Maire.

Présents : M. Yvon COQUIL. M. Jean-François SARREAU. Mme Laëtitia PERON. M. Patrice LE SERGENT. Mme Mélissa LALLOUËT. M. Bernard RANNOU. Mme Christine QUÉAU. M. Hervé LE COËNT. Mme Sandra BAYLE. M. Pascal DUGUÉ. M. Sylvain DREVILLON. Mme Aurélie LE FOLL. M. Steven BARON. Mme Sandra L'HURIEC.
Absents : Mme Clémence LAMER
Secrétaire de séance : Mme Sandra BAYLE

Objet de la Délibération
Maintien de tarifs communaux en vigueur pour l'année 2027.

Le Maire expose à l'assemblée les délibérations fixant les tarifs communaux en vigueur :

1. Délibération du 19 juin 2013 pour la salle d'animations.
2. Délibération du 28 octobre 2021 pour la location de la salle Per Poher
3. Délibération du 29 septembre 2022 pour la location de la salle omnisports par les associations extérieures à la commune
4. Délibération du 05 septembre 2023 pour la location de l'abri du site du Stang
5. Délibération du 04 novembre 2024 pour le cimetière communal
6. Délibération du 21 mars 2025 pour la location de la scène mobile SORIN

Le conseil municipal, après cet exposé et avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de maintenir les tarifs en vigueur dans ces précédentes délibérations pour l'année 2027.

Pour extrait conforme,
M. le Maire,
Yvon COQUIL.

